



16ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 13855 | De M. Frédéric Falcon (Rassemblement National - Aude) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique >étrangers | Tête d'analyse >Opération Calais - 30 novembre 2023 | Analyse > Opération Calais - 30 novembre 2023. |
| Question publiée au JO le : 19/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Frédéric Falcon interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'opération menée à Calais le jeudi 30 novembre 2023. En effet, ce jour-là, les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais ont procédé à l'évacuation de camps de clandestins. Elles rapportent que 1 244 personnes ont « accepté d'être mises à l'abri », dont 982 dans le département du Nord et 262 dans le Pas-de-Calais. Cette opération vise à les conduire dans des centres d'hébergement répartis dans une trentaine de départements français. Seulement 130 personnes en situation irrégulière ont été interpellées « en vue d'un placement en retenue administrative ». L'arrivée massive de personnes en situation irrégulière sur le territoire national, sans que leurs profils n'aient fait l'objet d'un contrôle rigoureux, est de nature à menacer la sécurité des Français. Alors que les mineurs étrangers non accompagnés (MNA) sont à l'origine de l'explosion des chiffres de l'insécurité (ils représentent 40 % des vols à la tire, 30 % des vols avec violence et 30 % des cambriolages à Paris, selon le parquet) et que la France fait face à une menace terroriste élevée, la répartition de clandestins sur le territoire français, dont l'Aude, est inacceptable. Par conséquent, il lui demande de lui fournir la liste des centres d'hébergement accueillant des personnes en situation irrégulière dans le cadre de l'opération du jeudi 30 novembre 2023 et de lui communiquer le coût que représente cette opération ; il exige que la répartition des clandestins n'impacte pas le département de l'Aude.